

Prescription
Débat sur le PADD 20 septembre 2017
22 avril 2021
Arrêté 25 septembre 2023
Enquête publique du 25 mars au 30 avril 2024
Approbation 27 novembre 2024

Zones
 - L'unité des sols
 - Zone à batir correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses
 - Zone à batir correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de village, hameaux anciens plutôt lâches
 - Zone à batir correspondant à la bastide de Beuvregard
 - Zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
 - Zone à batir dédiée aux équipements publics
 - Zone à batir dédiée aux équipements privés
 - Zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services
 - ALU : zone à urbaniser en continu des centres-bourgs, des centres anciens des villages, et des hameaux anciens denses
 - ALB : zone à urbaniser en continu des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt lâches
 - ALC : zone à urbaniser en continu des hameaux et des villages ou des réseaux
 - ALZ : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services
 - ALR : zone à urbaniser fermée
 - A : zone agricole
 - Aa : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
 - Ad : secteurs de bâti et de capacité d'accueil limitées (STCAL) à dominante agricole
 - Aa : zone agricole ou forestière
 - N : zone naturelle ou forestière
 - Nca : carrière
 - Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
 - Np : secteurs de bâti et de capacité d'accueil limitées (STCAL) à dominante naturelle ou forestière
 - Np : zone naturelle ou forestière relevant du photovoltaïque au sol

Prescriptions

- Bâtiement susceptible de charger de destination en zone A ou N
 - Elément à préserver pour raison écologique
 - Elément à préserver pour raison paysagère ou de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Linéaire commercial protégé
 - Linéaire commercial protégé - Feuille ancien commerce
 - Zones humides à protéger pour raisons écologiques
 - Zones humides à protéger pour raisons paysagères
 - Haxes à préserver pour raisons écologiques
 - Murlets à préserver pour raisons écologiques
 - Murlets comportant des orientations d'aménagement et de programmation (DAP)
 - Murlets comportant des orientations d'aménagement et de programmation (DAP) et secteurs de bâti et de capacité d'accueil limitées (STCAL) en zone A ou N
 - Emplacement réservé
 - Espèce bétail classé
 - Patrimoine rural à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - Patrimoine rural à protéger pour raisons paysagères
 - Zones humides à protéger
 - Risque inondation
 - Développement du PPR : risque d'inondation
 - Risque d'inondation connu, hors zonage PPR
 - Contrainte
 - Bâtiement
 - Parcellaire
 - Subdivision fiscale
 - Limites communales

